



Programme Erasmus+

Action Jean Monnet pour l'enseignement supérieur

Stimuler l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne et favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques dans l'UE et le monde entier.

Qu'est-ce qu'Erasmus+?

Depuis plus de 30 ans, l'Europe finance le programme Erasmus, qui a permis à plus de quatre millions d'étudiants européens d'étudier, de se former et d'acquérir une expérience à l'étranger.

Erasmus+ reconnaît l'importance d'offrir ces possibilités, en finançant l'échange d'étudiants, d'universitaires, d'idées et de bonnes pratiques entre les pays participant au programme¹ et les pays partenaires² dans le monde entier.

Ces activités mondiales couvrent l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnelle (EFP), la jeunesse et le sport.

En quoi consistent les actions Jean Monnet?

Les **actions Jean Monnet** pour l'enseignement supérieur visent à **promouvoir dans le monde entier l'excellence dans l'enseignement et la recherche** dans le **domaine des études sur l'Union européenne**. Ces actions visent également à **favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques**, notamment dans le but d'améliorer la gouvernance des politiques de l'Union européenne.

Par «études européennes», nous entendons l'étude de l'Europe dans son ensemble, avec un accent particulier sur la dimension européenne, d'un point de vue interne mais aussi mondial.

Les études européennes s'intéressent au rôle joué par l'Union européenne à l'ère de la mondialisation et dans la promotion d'une citoyenneté européenne active et du dialogue entre les peuples et les cultures.

Les actions Jean Monnet devraient avoir des **répercussions positives de longue durée sur les participants** prenant part à ses activités, sur les **organisations qui en font la promotion** et sur les **systèmes politiques** dans lesquels elles s'inscrivent.

Quelles actions sont soutenues?

Activités d'enseignement et de recherche:

Nouveaux programmes d'enseignement ou de formations d'introduction ou de perfectionnement destinés à être intégrés dans le programme d'enseignement officiel d'un établissement d'enseignement supérieur.

¹ États membres de l'UE et pays tiers associés au programme.

² Pays tiers non associés au programme.

- Un **module Jean Monnet** est un programme d'enseignement ou une formation de courte durée dans le domaine des études de l'Union européenne dispensé dans un établissement d'enseignement supérieur. Chaque module dure trois ans et la durée minimale est de 40 heures d'enseignement par année académique. Les modules peuvent être axés sur une discipline particulière des études européennes ou présenter une approche multidisciplinaire.
- Une **chaire Jean Monnet** est un poste d'enseignement spécialisé dans les études sur l'Union européenne pour les professeurs d'université, d'une durée de trois ans. La fonction ne peut être occupée que par un seul professeur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année académique. Le titulaire de la chaire peut également disposer d'une équipe chargée de soutenir et de renforcer ses activités, y compris la fourniture d'heures de cours supplémentaires.
- Un **centre d'excellence** est un point focal de compétences et de connaissances sur les sujets relatifs à l'Union européenne. La durée des projets est de trois ans. Le centre contribue de manière décisive à établir des contacts avec les étudiants de facultés qui n'abordent habituellement pas les sujets relatifs à l'Union européenne, ainsi qu'avec les décideurs politiques, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public. L'obligation d'être titulaire d'une chaire pour pouvoir créer un centre d'excellence est supprimée.

Débat politique Jean Monnet

De grands **réseaux thématiques dans l'enseignement supérieur** (un réseau sur les questions internes à l'UE et un réseau sur les questions de politique étrangère abordant une priorité spécifique seront soutenus chaque année) auront pour principal objectif de collecter, de partager et d'examiner entre les partenaires les résultats de la recherche, le contenu des cours et les expériences ainsi que les produits (études, articles, etc.). Chaque réseau mettra en place un outil permettant aux partenaires de partager leurs travaux universitaires et de mener des exercices d'évaluation par les pairs, en commentant également les documents publiés.

Qui peut soumettre une candidature et participer aux actions Jean Monnet? De quelle manière?

Tous les établissements d'enseignement supérieur, les organisations ou les associations dans le monde peuvent soumettre une candidature pour participer aux actions Jean Monnet. Les EES établis dans un pays participant au programme doivent disposer d'une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur valable. Cette charte n'est pas exigée pour les EES participants des pays partenaires.

Pour en savoir plus

Des informations détaillées sur les **critères et les règles de financement** sont disponibles à l'adresse suivante: [Guide du programme Erasmus+](#)

Des informations sur la procédure de candidature aux appels à propositions sont disponibles sur le portail des financements et appels d'offres de la Commission européenne, accessible à l'adresse suivante: <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

Boîte fonctionnelle pour l'action Jean Monnet: EACEA-AJM@ec.europa.eu